

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1616 portant intégration des chauffeurs du Corps Territorial dans cadre territorial des chauffeurs-mécaniciens .

n° 1616

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1962

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro
31 décembre 1962

VISAS

Vula délibération de l'Assemblée Territoriale n° 65 en date du 5 juillet 1958 portant Statut Général des fonctionnaires des Cadres Territoriaux rendue exécutoire par arrêté n° 780/CAB du 15 juillet 1958

Vul'arrêté ne 818 du 16 juillet 1961, portant intégration dans le Cadre Territorial des Chauffeurs, de MM. Ibrahim Mahamake, Djama Farah Roble, Idriss Mohamed Waïiss et Houmed Ali Dini

Vules résultats des examens professionnels de mécaniciens-dépanneurs donnant accès dans le Cadre des Chauffeurs-Mécaniciens ; Après avis des Commissions Paritaires obtenu le 8 décembre 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les chauffeurs du Cadre Territorial, ci-après désignés, déclarés admis à l'examen professionnel de mécaniciens-dépanneurs, Sont intégrés dans le Cadre Territorial des chauffeurs-mécaniciens, selon les modalités suivantes : Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Maurice LEVALLOIS.